

Ceux qui construisent doivent se faire un devoir d'élever des bâtiments qui satisfont notre goût pour le beau. " Tout édifice intercepte l'air que nous respirons, la lumière qui nous réchauffe, le jour qui nous éclaire... Il est donc juste qu'il nous dédommage, au moins par sa beauté, des bienfaits dont il nous prive... Le caprice d'un seul pourrait-il nous condamner, nous et nos descendants, à subir, comme un supplice de tous les jours, une difformité en pierre de taille?... Non, les sociétés ne se forment pas à de pareilles conditions. Le respect qui leur est dû oblige le constructeur à devenir architecte et lui fait du culte de la beauté un devoir. " ⁴ Par suite, on ne peut contester le droit qu'a l'autorité civile de promulguer des lois pour prévenir les aberrations architecturales dans les villes.

L'art de bâtir est le plus géométrique et le plus matériel des arts du dessin. Il est aussi le plus complexe. Par sa nature même, il appartient aux mathématiques appliquées dont la connaissance est par conséquent nécessaire au constructeur. En outre, chaque édifice doit satisfaire à des conditions d'ordre, de convenance, de distribution, d'hygiène, d'éclairage, etc., qui en font une oeuvre se prêtant mieux que toute autre à une analyse et à une critique précises. L'architecte est donc à la fois constructeur et artiste.

Comme constructeur, il tient compte de la qualité des matériaux, de leur poids et de leur résistance. Il les dispose ensuite de manière que ses édifices soient solides et appropriés à leur fin. Ces qualités, comme celles d'hygiène, d'éclairage, etc., il les recherche en préparant les plans et les devis.

Comme artiste, l'architecte donne à sa composition toute la beauté possible. Et c'est ici le point qui doit nous occuper. Car, en esthétique, il faut considérer l'architecture comme un

⁴ *Ibidem.*